

# Plan annuel d'accessibilité 2023

Ministère de l'intérieur et des outre-mer

## Table des matières

Introduction.....	2
Schéma pluriannuel.....	2
Plan annuel.....	2
Mises à jour .....	2
Contact .....	2
Bilan du plan 2022.....	3
Organisation et sensibilisation .....	3
Améliorations .....	3
Plan annuel.....	4
1. Existant .....	4
2. Production .....	4
3. Formation, sensibilisation et recrutement.....	5
4. Opérations diverses.....	5

## Introduction

L'article 47 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes, précisé par le décret n°2009-546 du 14 mai 2009, oblige le ministère de l'intérieur et des outre-mer à rendre accessible et à publier une déclaration d'accessibilité et à afficher la conformité au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) pour ses sites internet, intranet et extranet, ainsi que pour ses applications mobiles, progiciels utilisés au travers d'un navigateur web ou une application mobile et son mobilier urbain numérique.

## Schéma pluriannuel

Le schéma pluriannuel de mise en accessibilité du ministère de l'intérieur et des outre-mer est disponible à la consultation sur la page de la déclaration d'accessibilité de son site institutionnel<sup>1</sup>.

## Plan annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'actions qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivis de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2023 associé au schéma pluriannuel 2022-2024.

Il comporte un bilan des actions menées en 2022, un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2023, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

## Mises à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

## Contact

Ce document relève de la responsabilité du référent accessibilité numérique du ministère de l'intérieur et des outre-mer.

---

<sup>1</sup> <https://www.interieur.gouv.fr/declaration-daccessibilite>

## Bilan du plan 2022

### Organisation et sensibilisation

Le recensement des outils et sites du ministère de l'intérieur et des outre-mer a été initié en 2022. Il permettra en 2023 d'établir une priorité sur des outils numériques historiques à mettre en conformité avec les normes d'accessibilité, ainsi que d'identifier les éventuelles redondances de fonctionnalités. La priorisation se fera en fonction des caractéristiques suivantes : technologies employées, cycle de vie, niveau de sécurité, niveau de confidentialité, criticité opérationnelle, fonctionnalités, nombre d'utilisateurs, disponibilité attendue.

Ce travail de mise en accessibilité se fait en parallèle d'une prise en compte généralisée des attentes relatives à l'accessibilité numérique dans les refontes, nouveaux projets, achats et contractualisations externes.

Un recensement des besoins en formations a également été effectué et permettra en 2023 de constituer des parcours de formation adaptés aux besoins du ministère.

Des auditeurs RGAA ont été formés afin d'assurer une plus grande autonomie du ministère en la matière.

Une sensibilisation au déroulement des journées DuoDay a été réalisée, conjointement à la communication déjà en place par les services RH du ministère, également associés à la sensibilisation des managers et recruteurs quant à l'intégration des compétences liées à l'accessibilité numérique dans les fiches de poste et les offres de recrutement.

Un « innovathon » a été organisé par la direction du numérique et intégrait, entre autres, la problématique de l'accessibilité.

### Améliorations

Afin d'assurer la conduite de la politique de mise en accessibilité numérique, un réseau de référents a été constitué au sein des directions du ministère. Les référents ont assuré la déclinaison de la politique ministérielle en politiques propres à chaque direction au travers de schémas et plans.

Au cours de l'année 2022, des démarches en ligne du ministère ont amélioré leur accessibilité :

Démarche	Taux RGAA en janvier 2022	Taux RGAA en octobre 2022
Consulter et suivre son dossier d'infraction routière	61,9 %	62,7 %
Consulter le solde des points du permis de conduire	0 %	51 %
Contestation d'avis de contravention et désignation de conducteur	61,9 %	62,7 %
Dépôt de plainte en ligne pour escroquerie	0 %	77,8 %
Consulter l'historique officiel et la situation administrative d'un véhicule d'occasion	0 %	41 %

D'autres services numériques ont bénéficié de travaux d'amélioration, notamment par l'application du système de design de l'Etat (DSFR), actuellement sans évaluation de leur accessibilité et dont le déploiement se poursuit en 2023 ; notamment Evote CS, Finiada, FDUI, le portail SDCAST, le template de sites intranet SGAMI sud-est et Aspic/Banatic.

Plusieurs actions engagées en 2022 et non terminées ont été reconduites en 2023 et sont listées dans le tableau ci-après.

## Plan annuel

Action	Détails	Suivi
1. Existant		
1.1. Planification de la mise en accessibilité	En fonction des critères précédemment retenus, évaluer les priorités et planifier les actions de mise en accessibilité pour les sites, contenus et applications retenus. Définir également une fréquence de suivi de ces actions et une fréquence d'actualisation des priorités jusqu'à élimination de la dette technique.	En cours
1.2. Métrique d'accessibilité	Définir les indicateurs clés de performance pour mesurer l'accessibilité et déterminer des objectifs d'accessibilité. Mettre en place la supervision de ces indicateurs. Intégrer cette métrique à l'Open Data de l'État.	À faire
1.3. Audits rapides des solutions non prioritaires	Réaliser ou commander des audits rapides des sites et applications non concernées par la mise en accessibilité prioritaire visant à estimer l'effort à fournir pour leur mise en accessibilité.	À faire
1.4. Téléphonie accessible au profit des agents et des citoyens	Sélectionner une solution de téléphonie accessible parmi les offres existantes sur le marché national et engager son déploiement dans l'ensemble des préfectures, dans l'optique d'un déploiement de la solution à l'échelle du ministère de l'intérieur et des outre-mer, pour l'ensemble des services qui ne disposeraient pas déjà de leur propre solution de téléphonie accessible, au profit des agents et des citoyens.	En cours
1.5. Sites des préfectures	Moderniser les sites internet des préfectures, notamment en appliquant le système de design de l'Etat (DSFR), et les rendre conforme au RGAA.	En cours
2. Production		
2.1. Clause d'accessibilité	Ajouter une clause d'accessibilité au Cahier de Cohérence Technique (CCT) du Ministère de l'Intérieur et veiller à la prise en compte de l'accessibilité dans l'ensemble des cahiers des charges des projets du Ministère de l'Intérieur et dans les appels d'offres externes comme clause contraignante. Assurer la prise en compte du besoin impératif de mise à disposition de solutions alternatives et/ou de contournement aux démarches numériques.	En cours
2.2. Généraliser les tests utilisateurs incluant des agents RQTH	En collaboration avec les correspondants handicap, généraliser les appels à volontaires auprès des agents RQTH lors des phases de tests des projets.	En cours

2.3. Constitution d'une communauté de designers et graphistes	Accompagner la création et l'animation d'une communauté de designers et graphistes capables d'accompagner les projets du ministère de l'intérieur et des outre-mer.	En cours
3. Formation, sensibilisation et recrutement		
3.1. Parcours de formations	Proposer des parcours de formations adaptés aux différents métiers concernés par l'accessibilité numérique (création de contenu de communication, développement informatique, graphisme, ergonomie...) permettant d'aisément évaluer les compétences et connaissances des agents du Ministère de l'Intérieur et facilitant la formation de nouveaux agents.	En cours
3.2. Veille	Assurer la transmission et la promotion des informations pertinentes issues notamment des échanges avec la Direction interministérielle du numérique (DINUM), le Comité interministériel du handicap (CIH) et tout autre organisme public, privé ou associatif.	Fait et reconduit
3.3. Sensibilisation	Encourager le ministère de l'intérieur et des outre-mer dans une démarche de participation aux événements <a href="#">DuoDay</a> . Organiser des activités de sensibilisation au handicap auprès des agents du ministère de l'intérieur et des outre-mer concernés par les enjeux de la mise en accessibilité numérique, notamment des rencontres entre les équipes de production et les usagers handicapés.	Fait et reconduit
3.4. Conventions scolaires	Participer aux conventions établies ou établir de nouvelles conventions encourageant la prise en compte des compétences liées à l'accessibilité numérique dans les parcours d'études.	En cours
4. Opérations diverses		
4.1. Plan annuel	Étudier, rédiger et publier le plan d'actions annuel pour 2023.	Fait
4.2. Financements	Prospecter, recenser et maintenir à jour les financements disponibles utiles à la budgétisation des actions de mise en accessibilité, et recenser les investissements réalisés.	Fait et reconduit
4.3. Référents accessibilité	Animer un réseau interne au Ministère de l'Intérieur de référents accessibilités en charge de promouvoir l'accessibilité numérique au sein de leur entité et de décliner les actions du présent plan.	Fait et reconduit
4.4. Incidents et retours utilisateurs	Mettre en place une démarche de gestion des incidents et des retours utilisateurs sur l'accessibilité numérique sur la base des bonnes pratiques ITIL « <i>Information Technology Infrastructure Library</i> » (« Bibliothèque pour l'Infrastructure des Technologies de l'Information »).	À faire
4.5. Renforcer la collaboration avec d'autres ministères	Engager des collaborations et échanges avec d'autres ministères pour mutualiser et standardiser les pratiques.	En cours